

ETUDE D'IMPACT DE LA PREPARATION DE DOSES A ADMINISTRER (PDA) DES FORMES SECHES EN OFFICINES CHEZ LES PATIENTS AGES DE 75 ANS ET PLUS, POLYMEDIQUES, SUR LEUR OBSERVANCE ET ETUDE D'IMPACT DE LA VISITE INFIRMIERE SUR LA QUALITE DU RAPPORT D'OBSERVANCE

Cher Confrère, chère Consœur,

Votre pharmacien pense que l'un de vos patients communs correspond au profil de patients que nous recherchons pour participer à une étude sur l'observance :

Critères d'inclusion

- être âgé de 75 ans et plus,
- vivre à son domicile,
- souffrir d'une pathologie chronique pour laquelle il prend plus de 5 médicaments dont la prise n'est pas satisfaisante.

Cette étude est menée dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté par nos confrères de l'union régionale des pharmaciens libéraux BFC et notre union régionale.

L'étude est construite autour de deux groupes de patients :

un groupe de patients qui n'a pas d'infirmière libérale

un groupe de patients pour lesquels un cabinet infirmier intervient déjà pour réaliser une séance hebdomadaire de surveillance clinique et de prévention dans le cadre d'une démarche de soins infirmiers.

Le patient, dont le pharmacien et vous vous occupez, entre dans le groupe 2 des patients déjà suivis par un cabinet infirmier⁽¹⁾.

Nous vous invitons à participer à cette étude pour laquelle *chaque patient* est inclus pour une durée de 3 mois et à nous contacter pour le bon suivi de l'étude et votre indemnisation pour votre participation.

Le médecin traitant du patient sera informé par courrier de la participation de son patient à l'étude.

Déroulement de l'étude

Le pharmacien :

Pendant ces 3 mois, le pharmacien préparera le pilulier hebdomadaire du patient (les boîtes de médicaments du patient devant être stockés à l'officine) avec un pilulier de la société Distrimédic, que nous avons validé.

L'infirmier :

Pendant ces 3 mois, vous continuerez à effectuer la séance hebdomadaire de surveillance clinique et de prévention (AIS4) prévue à la Nomenclature (contrôler les principaux paramètres servant à la surveillance de l'état de santé du patient, vérifier l'observance et la planification du traitement, contrôler les conditions de confort et de sécurité du patient, ...), cette séance ne se résumant pas à la seule préparation du pilulier.

Le pharmacien vous remettra un rapport hebdomadaire d'observance présenté sous forme de tableau qu'il vous faudra remplir au cours de cette séance. Vous veillerez notamment à bien identifier avec le patient les effets indésirables des médicaments et leur cause si possible. Une fois remplie, ce rapport d'observance est à rendre au pharmacien pour qu'il l'enregistre dans le logiciel de l'étude.

Nous vous rappelons que les communications relatives à des patients entre professionnels de santé doivent transiter par des canaux sécurisés ; nous vous invitons pour cela à utiliser une messagerie sécurisée de santé (MSSanté de l'Asip Santé gratuite ou Apycript). Vous pourrez également redonner le rapport d'observance directement à la pharmacie ou bien l'envoyer par fax.

De plus, nous vous rappelons que tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament doit être signalé à l'aide du site officiel <https://signalement.social-sante.gouv.fr> (pharmacovigilance).

Rémunération

- vous continuerez à facturer 1AIS4 à la caisse d'assurance-maladie pour la séance hebdomadaire de surveillance clinique et de prévention.

- pour le travail supplémentaire
 - de recueil de données nécessaire pour cette étude
 - de recherche des raisons de la non-prise du traitement
 - de coordination avec le pharmacien et le médecin traitant pour adapter la dose, les moments de prise, ou pour changer le traitementvous percevrez un forfait de 5€ par passage hebdomadaire payé par les URPS (valeur de la MCI).

- si c'est vous qui allez aujourd'hui chercher les médicaments du patient à l'officine, c'est vous qui apporterez le pilulier préparé par le pharmacien au patient, alors nous avons prévu un forfait de 5€ par course.

Pour ces deux forfaits, c'est le projet expérimental PDA qui les financera grâce à une subvention de l'ARS BFC. Nous vous fournirons un modèle de facturation pour cette étude.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous invitons à nous joindre aux coordonnées indiquées en bas de page.

Nous vous remercions par avance de votre coopération dans cette étude qui peut nous permettre de mettre en valeur le rôle de l'infirmier libéral pour une meilleure adhésion des patients âgés à leur traitement. Nous savons tous que cette plus-value infirmière permet de réduire les risques de mauvais usages, l'iatrogénie et d'éviter des hospitalisations.

Claudine KEHL et Véronique FAGOT
Infirmières libérales en Côte-d'Or
Groupe projet PDA de l'URPS Infirmiers

Sylvie REGNIER
Infirmière libérale de Haute-Saône
Présidente de l'URPS Infirmiers libéraux BFC

(1) **ATTENTION** : ne sont pas éligibles dans cette recherche sur l'observance les patients pour lesquels vous suivez une prescription pour « une administration et une surveillance d'une thérapeutique orale à domicile chez un patient présentant des troubles psychiatriques ou cognitifs sévères ».

En effet, pour ces patients, l'observance est totale puisque vous leur faites prendre leurs médicaments.